

Ville de Rennes
DATTP/GLG

(Séance du 9 octobre 2017)

DCM 2017-0402 - Administration générale – Tranquillité publique – Vidéo protection –
Évolution du dispositif - Information du Conseil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 3 octobre 2017, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 04 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est interrompue de 17 h 06 à 17 h 23 et de 20 h 32 à 21 h 04 et est levée à 22 h 19.

PRÉSENTS : Mme Appéré, Maire ; M. Sémeril, Mme Briéro, M. Berroche, Mme Rault, M. Bourcier, Mme Debroise, M. Hervé, Mme Briand, MM. Le Bougeant, Careil, Mme Marchandise-Franquet, M. Chardonnet, M. Goater, Mme Noisette, M. Lahais, Mme Rousset, M. Le Moal, adjoints ; MM. Léziart, Le Gargasson, Ech-Chekhchakhi, Guillotin, Puil, Mme Eglizeaud, M. Maho-Duhamel, Mmes Marie, Robert (jusqu'à 20 h 32), M. Besnard, Mmes Pellerin, Phalippou (jusqu'à 21 h 12), M. Morel, Mmes Condolf-Férec, Letourneux (à partir de 18 h 38), MM. Hamon, Jégou, Mmes Faucheux (à partir de 17 h 34), Andro (à partir de 17 h 57), Rougier, Sohier, MM. Nadesan (jusqu'à 21 h 07), Pommier, Mme Daunis, M. Tual, Mme Salaün (jusqu'à 21 h 45), MM. Bongart, Pelle, Caron (à partir de 17 h 50), Mme Rolandin, M. Cressard, Mme de Villartay (de 18 h 21 à 20 h 32), M. Plouvier, Mmes Dhalluin (jusqu'à 20 h 32 et à partir de 21 h 19), Bouvet, M. Guiguen, Mmes David, de Bergevin, conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : Mme Bougeard représentée par Mme Letourneux (à partir de 18 h 38 – rapports 370 et suivants), Mme Krüger représentée par M. Nadesan (jusqu'à 21 h 07 – rapports 345 à 346), Mme Robert représentée par Mme Briéro (à partir de 21 h 04 – rapports 408 et suivants), Mme Phalippou représentée par M. Ech-Chekhchakhi (à partir de 21 h 12 – rapports 355 et suivants), M. Nadesan représenté par M. Berroche (à partir de 21 h 07 – rapports 347 et suivants), M. Theurier représenté par Mme Rougier, Mme Salaün représentée par M. Pommier (à partir de 21 h 45 – rapports 384 et suivants), M. Le Brun représenté par M. Plouvier, Mme de Villartay représentée par Mme Bouvet (de 17 h 04 à 18 h 21 et à partir de 21 h 04 – rapports 345 et 373, 408 et suivants), Mme Jouffe-Rassouli représentée par Mme Rolandin.

ABSENTS sans procuration de vote : Mme Krüger (à partir de 21 h 07), Mme Letourneux (jusqu'à 18 h 38), Mme Faucheux (jusqu'à 17 h 34 – rapport 345), Mme Andro (jusqu'à 17 h 57 – rapport 345), M. Caron (jusqu'à 17 h 50 – rapport 345), Mme Dhalluin (de 21 h 04 à 21 h 19 – rapports 408 à 357)

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 345, 373, 377, 370, 371, 402, 408, 346 à 369, 372, 374 à 376, 378 à 401, 403 à 407, 409, 410.

M. Lahais est nommé secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 est adopté.

.../...

M. Chardonnet :

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de délibération suivant, qui vous a été présenté en commission finances et administration générale :

Rapport,

Par délibération n°2015-0019 du 27 janvier 2015, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Rennes. Afin de mettre en œuvre cette stratégie différentes institutions et services municipaux sont concernés et plusieurs outils sont mis à contribution. La vidéo protection est un des outils au service de la politique de sécurité et de tranquillité publique. Par la délibération n°2010-0016 du 18 janvier 2010, le conseil municipal a adopté la charte éthique de la vidéo protection.

À ce titre différentes délibérations ont été présentées pour l'installation des caméras de vidéo protection sur Sainte-Anne/Saint-Michel, le centre commercial du Gast, la Dalle du Colombier, le centre commercial Europe et le centre commercial du Gros Chêne, la Place de la République, le centre commercial Italie.

Un bilan interne a été mené sur ce dispositif qui revêtait initialement un caractère expérimental. Par la suite une évaluation externe est venue compléter cette analyse. Elle a mis en exergue, d'un côté, les difficultés à évaluer scientifiquement les résultats de la vidéo protection au regard des objectifs poursuivis, tout en faisant ressortir les apports positifs de cet outil dans une politique de tranquillité publique.

Concernant la prévention de la délinquance, en synthèse les données statistiques de la Police Nationale ne sont pas suffisamment géolocalisées sur les secteurs couverts par la vidéo protection, pour tirer des conclusions sur l'impact du dispositif sur les évolutions réelles des chiffres de la délinquance. En matière d'aide à l'élucidation des affaires, la justice ne dispose pas de données faisant apparaître l'apport de la vidéo protection dans une procédure débouchant sur une condamnation. Enfin, la lutte contre le sentiment d'insécurité relève plus d'un ressenti que d'une objectivation quantitative.

L'évaluation fait toutefois ressortir les apports d'un système de vidéo protection adapté. Outre l'utilisation par la Police Nationale dans son travail de maintien de l'ordre, la Police Municipale utilise la vidéo protection pour analyser en direct les situations et adapter sa réponse mais également pour sécuriser ses propres équipes en intervention. L'étude montre également l'utilité de la vidéo protection dès lors que les équipages sont en capacité d'intervenir dans un délai court après une constatation sur écran.

Au regard de ces éléments et afin de tenir compte des évolutions de la délinquance, des nouveaux espaces urbains et des progrès technologiques, il apparaît opportun de faire évoluer le dispositif existant de la manière suivante d'ici la fin du mandat actuel.

Prévoir la pose de caméras sur les nouveaux espaces suivants : les futurs parvis nord et sud de la gare et le lien urbain traversant les voies ferrées (cette exigence figure dans les conclusions émises par l'étude de sûreté et de sécurité publiques du pôle d'échange multimodal Eurorennes, étude validée par la sous-commission Départementale de Sécurité Publique) ; les espaces entre le centre commercial du Gros Chêne et la station de métro Emmanuel Mounier.

Compléter le dispositif existant pour assurer une couverture continue sur certains sites : place Sainte-Anne en lien avec son futur aménagement, place de la République pour couvrir le cheminement piéton jusqu'à la future station Saint-Germain ; place des Lices dans le prolongement de la place Saint-Michel.

Équiper compte tenu de leur fréquentation trois sites : rue Le Bastard, place de la Mairie, Dalle Kennedy.

Sur d'autres espaces l'usage des caméras n'apparaît plus adapté compte tenu de l'évolution des usages, leur démontage est donc prévu : c'est le cas pour les centres commerciaux du Gast et Europe. Enfin sur d'autres espaces qui connaissent des usages ponctuels la solution technique de caméras mobiles apparaît plus adaptée : la place Hoche, la place du Parlement, le Mail Mitterrand et l'esplanade de Gaulle.

Entre les déposes de caméras et l'installation de nouvelles, il est estimé que le parc de caméras serait à terme de l'ordre de quarante, auquel s'ajouterait un pool de huit caméras mobiles.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte des évolutions du dispositif de vidéo protection de la Ville de Rennes;

Le Conseil prend acte.

*
* *

Le débat relatif à cette délibération est inséré dans le document « Séance publique du 9 octobre 2017 – Transcription des débats ».

Affiché le : 12 octobre 2017
